

moment, quand la guerre est l'une des alternatives. Que les deux parties en lutte ne puissent un jour nous reprocher des promesses non-réalisées. Sachons ce que nous faisons.

Londres, 21 juillet, 11 h. soir.
Chambre des Communes.

Lord Palmerston, répondant à M. Hennessy, dit que le gouvernement anglais n'a pas encore reçu communication de la réponse du prince Gortschakoff au gouvernement français.

Relativement aux îles Ioniennes, lord Palmerston déclare que la Porte n'ayant jamais reconnu les traités de 1815, ne sera pas consultée par l'Angleterre sur la cession de ces îles.

M. Cochrane appelle l'attention de la Chambre sur les affaires du Japon. Il déclare qu'il n'existe pas de justes motifs de faire la guerre à ce pays.

M. Layard défend la politique du gouvernement. Il regrette qu'on se soit trouvé dans la nécessité d'adresser au Japon des demandes qui peuvent avoir pour résultat des hostilités.

Hambourg, 21 juillet.

On mande de Varsovie :

Par ordre du général de Berg, aucun fonctionnaire judiciaire civil n'assistera plus désormais aux interrogatoires des prisonniers à la citadelle.

Les Russes font usage à présent de peines corporelles pour arracher des aveux aux prisonniers.

Vienne, 22 juillet.

La réponse de la Russie, en date du 13 juillet, invite formellement l'Autriche à un échange d'idées sur leurs communs intérêts. Elle expose qu'il ne s'agit que de détails d'administration intérieure, et que par suite les trois puissances co-partageantes devraient, comme en 1815, délibérer d'abord entre elles. La réponse ne dit pas un mot de l'armistice.

Vienne, 22 juillet.

On lit dans la Presse de Vienne : Nous croyons savoir qu'une dépêche préalable de l'Autriche est déjà en route pour Saint-Petersbourg. Le cabinet de Vienne exprime le regret que la Russie ait tenu si peu de compte de ses conseils bienveillants, en déclarant que l'Autriche n'a pas de motifs de changer sa politique actuelle. Le cabinet de Vienne se déclare, en conséquence, obligé de repousser d'une manière absolue, la proposition russe relative à une conférence entre les trois puissances co-partageantes.

Francfort, 22 juillet.

L'Europe annonce que l'Autriche a repoussé les propositions de la Russie pour le règlement des affaires de la Pologne au moyen de négociations entre les puissances co-partageantes. Le cabinet de Vienne a fait connaître ce refus au cabinet de Paris et de Londres. M. de Rechberg s'élève énergiquement contre la comparaison que la Russie cherche à établir entre la Gallicie et la Pologne russe.

Breslau, 21 juillet, 7 h. (soir.)

La cavalerie de Taczanowski a détruit, le 15, trois compagnies russes près de Londek.

Wierzbicki a remporté le 17, un succès important dans les forêts de Lubartow, gouvernement de Lublin.

En Mazovie, Grabowski a livré le 20, à la tête de 600 cavaliers et 200 chasseurs un combat à Bialobregi. L'avantage est resté aux Polonais.

Les Russes ont brûlé la ville de Brenica après une rencontre avec les insurgés.

L'Invalide russe parle de deux engagements entre les Russes et les Polonais à Birza, sous le commandement du comte Tyszkiewicz, et à Lublicza sous celui de Wyslouch.

Posen, 21 juillet, 9 heures du soir.

On lit dans l'Ost deutsche Zeitung : Un ordre du jour de Taczanowski signale la victoire remportée par les Polonais à Londek.

Le général Mourawieff a fait fermer toutes les imprimeries et librairies de Wilna.

Le Courier de Wilna n'est pas arrivé aujourd'hui.

Un avertissement a été donné par le gouvernement prussien au Dziennik de Posen.

Molaga, 21 juillet.

Ce n'est pas une frégate française, mais un bateau marchand qui a été coulé dans l'abordage avec un navire anglais.

Autriche.

La Presse de Vienne, du 17 juillet, publie le résumé important de la réponse russe que M. de Balabine avait remis, la veille, au comte de Rechberg :

« Le prince Gortschakoff accepte les six points sous la réserve d'un examen et d'une discussion plus approfondie, mais il ajoute que si l'administration autonome dont il est question dans le troisième point devait comprendre également une armée nationale polonaise, l'empereur Alexandre ne pourrait jamais admettre cette condition à cause de l'expérience faite en 1831.

« En ce qui concerne le vœu des puissances que la Russie prenne l'initiative pour mettre fin à l'effusion du sang en Pologne, il serait difficile de réaliser une pareille intention vis-à-vis de la grande excitation dans laquelle se trouvent l'armée et les populations de la Russie.

« Pour ce qui regarde la conférence proposée, le prince Gortschakoff ne peut voir à quoi elle servira, puisqu'on est d'accord sur les points essentiels. Un échange de déclaration entre les puissances, une négociation de cabinet à cabinet suffiraient.

« Voilà les traits principaux de la réponse russe aux trois puissances. Il est probable qu'on a insisté plus ou moins sur tel ou tel point dans les diverses réponses, suivant que la dépêche de chaque puissance a plus ou moins appuyé sur ce point. Ainsi il est probable que le refus de l'armistice est exprimé plus nettement dans les réponses faites aux puissances occidentales que dans la réponse faite à la dépêche autrichienne, qui avait à peine indiqué ce vœu. Decliner la conférence comme n'ayant pas de but, puisqu'on était d'accord sur les points principaux, est très-habile et ne manque pas d'une certaine teinte d'ironie, puisque le prince Gortschakoff suppose d'avance que l'acceptation des six points sous réserve d'un examen et d'une discussion plus approfondie satisfera pleinement les puissances et qu'elles se résigneront sans rien dire au refus de l'armistice et de la conférence.

« Quant à la réserve faite sur le troisième point, c'est une petite machanceté à l'adresse de l'Autriche, à laquelle on veut faire voir qu'elle ne peut marcher de pair avec les puissances occidentales, puisqu'elle ne saurait demander une armée nationale pour la Pologne quand elle ne pourrait accorder une demande pareille dans son propre pays. Mais la réserve russe était bien inutile, puisque cette demande n'était mentionnée dans aucune des trois dépêches. Enfin, on se fonde sur l'excitation qui règne dans le peuple et l'armée russe pour refuser l'armistice.

« Le czar déclare qu'il ne peut suspendre l'extermination des Polonais parce que son peuple ne le permettrait pas. La Russie indique par là que cette excitation populaire forme le rempart derrière lequel le cabinet de Saint-Petersbourg pourrait se retirer au besoin pour repousser les attaques de ceux qui voudraient prendre parti activement pour les Polonais.

Pologne.

Suivant la Correspondance générale, de Vienne, le comité polonais de Paris croit si peu à une suspension d'armes qu'il vient de frapper d'une contribution de guerre de 8 p. c. de leurs revenus toutes

les familles polonaises vivant à l'étranger. L'indignation causée par les mesures du général Mourawieff est si grande, d'après le même journal, qu'on voit passer dans les camps des insurgés non-seulement des jeunes gens, mais des hommes faits.

Le Czar remplit sept colonnes de nouvelles de Kovno et de Wilna peut-être un peu exagérées, mais qui retracent un tableau affreux de la situation du pays. On craint qu'il ne soit complètement ruiné par la contribution de guerre de 13 p. c. imposée par Mourawieff, car cette contribution se base sur la valeur des propriétés, et les évaluations pourraient bien être fort arbitraires.

On écrit de Varsovie, 18 juillet, au Czar :

« Tous ceux qui savent combien les habitants de Pologne sont profondément religieux, comprennent l'impression produite par la mesure de l'évêque Rzewaski, ordonnant le défilé des églises. Les autorités moscovites ont recommencé la persécution contre l'évêque et le chapitre diocésain, mais quoiqu'elles fassent, elles n'abandonneront pas le courage de notre clergé et ne le feront pas renoncer à l'accomplissement de ses devoirs sacerdotaux et à son dévouement à la patrie.

« On assure que le grand-duc suivra le marquis Wielopolski qui a quitté Varsovie avec sa famille pour se rendre à l'étranger, et non pas dans l'intérieur de la Russie, comme quelques journaux l'ont annoncé.

« Le 11 juillet, un conseil a été tenu au château. Tous les généraux et dignitaires moscovites y assistaient. On assure que la majorité des membres de cette réunion s'est prononcée pour un redoublement de rigueurs ou plutôt pour l'extermination de l'élément polonais comme en Lithuanie. L'avenir ne tardera pas à nous éclairer là-dessus. Toutes ces mesures, disent les officiers moscovites, ont pour cause le refus des Polonais de s'en rapporter à la magnanimité du czar. Il serait plus exact de dire que c'est une réponse à l'intervention de l'Europe dont les sentiments d'humanité ont été blessés par les barbaries commises par les Moscovites en Pologne.

D'après l'Invalide russe, l'effectif de l'armée qui est chargée d'étouffer la révolte dans le royaume de Pologne s'élève à 125,000 hommes.

Le général Mourawieff a d'un autre côté à sa disposition une armée de 100,000 hommes qui poursuit la pacification de la Lithuanie, de la Samogitie et de la Russie-Blanche.

Le général Annenkoff, à Kieff, dispose enfin de 40,000 hommes seulement pour les provinces de l'Ukraine, de Podolie et Volhynie.

Il en résulte que le gouvernement russe a en ce moment une armée de 265,000 hommes occupée à réduire l'insurrection dans tout l'ancien royaume de Pologne.

L'Ost Deutsche Post dit que le nouveau recrutement ordonné par le Czar aura en Europe un retentissement encore plus douloureux que le rejet de l'armistice. Les assassinats, les pillages et les autres actes de barbarie continuant en Pologne, l'Europe est obligée de se sentir blessée dans sa dignité, et ses intérêts matériels sont également affectés par l'imperieuse nécessité d'élever les budgets en vue de graves complications qu'amène la politique russe.

On lit dans la Gazette de Cologne, du 20 juillet :

« A la citadelle on use de nouveau du knout dans les interrogatoires politiques. C'est à l'aide de pareilles tortures qu'on espère découvrir le Gouvernement national. Les arrestations et les perquisitions sont plus nombreuses encore qu'auparavant, sans que pour cela l'insurrection faiblisse ou que l'action de l'autorité mystérieuse se ralentisse. Ne serait-il pas

tamps d'employer les seuls moyens efficaces pour mettre un terme à cette lutte désespérée ?

Amérique.

Les nouvelles de New-York continuent à être défavorables au Sud. La prise de Wicksburg est confirmée; cette place, qui bravait depuis quinze mois tous les efforts des fédéraux, s'est rendue faute de vivres. Fort-Judson tient toujours; mais il sera plus difficile de résister, ayant à lutter à la fois contre le général Banks et contre le général Grant. Quant à l'invasion du général Lee, nous allons voir probablement se reproduire ce qui s'est passé, l'année dernière, lors de la première invasion du Maryland par le général confédéré. Les résultats de la bataille de Gettysburg, qui a été on ne peut plus sanglante, puisqu'on évalue à 50,000 le nombre d'hommes mis hors de combat dans les trois jours qu'elle a duré, paraissent acquis à l'armée fédérale. Les confédérés se sont retirés en bon ordre dans la direction de Greencastle, et de Hagerstown, territoire de la Pensylvanie, et de Hagerstown, situé sur le territoire marylandais. Une nouvelle grande bataille paraît imminente; le général Lee ne quittera pas le Maryland sans essayer de prendre sa revanche de la défaite qu'il a essuyée, le 17 septembre 1862, à Antietam. Les dépêches parlent aussi d'une démarche tentée par M. Stephen, vice-président de la Confédération du Sud, et un autre commissaire confédéré, qui se sont présentés aux avant-postes fédéraux, demandant à communiquer à M. Lincoln un message de M. Jefferson-Davis. Mais cette démarche n'a pas abouti.

D'après nos renseignements, dit la Patrie, l'accord des trois puissances, qui va chaque jour en se fortifiant, se traduit en ce moment par un continuel échange de communications.

Nous croyons même pouvoir ajouter que, d'ici à peu de jours, les cabinets de Paris, de Londres et de Vienne feront connaître au prince Gortschakoff leur opinion sur l'accueil que les divers points recommandés à la Russie ont rencontré à Saint-Petersbourg.

Sans formuler de nouvelles propositions, les trois cours s'attacheraient à réduire à leur exacte valeur les arguments de la chancellerie russe et à en appeler encore aux sentiments de conciliation dont le gouvernement d'Alexandre II se dit animé.

On assure que cette démarche des trois puissances marquerait une phase décisive des négociations.

Ministère de la guerre.

Malgré les recommandations bienveillantes qui leur avaient été faites à l'avance, un certain nombre de candidats à l'École polytechnique se sont livrés, pendant les jours de composition et sur différents points de Paris, à des actes et des clameurs tout à fait indignes de jeunes gens qui se destinent à la première école du gouvernement.

La police a dû intervenir et procéder à l'arrestation de cinq d'entre eux.

Par décision de S. Exc. le ministre de la guerre, ces cinq jeunes gens, dont trois appartiennent à l'institution Jauffret et deux à l'établissement de Sainte-Barbe, ont été exclus du concours.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Les actes administratifs de la préfecture contiennent :

L'ordre de départ de la deuxième partie du contingent pour les dépôts d'instruction; ces dépôts pour le Nord sont établis à Lille comme suit : 43^e et 61^e à Lille pour l'infanterie; 10^e dragons pour la cavalerie; à Douai pour l'artillerie. Un arrêté qui fixe l'ouverture de la

troisième session des conseils municipaux du 5 au 10 août.

Le préfet du Nord donne avis que la circulation des voitures sera interrompue du 27 au 30 sur le pont-levis de Quesnoy-sur-Deûle sur le chemin de grande communication n° 36, de Quesnoy à Tourcoing pour réparations urgentes à faire à cet ouvrage.

Les voitures passant par le chemin de Quesnoy à Valenciennes.

L'administration du chemin de fer du Nord a organisé, pour le dimanche 26 juillet, un train de plaisir en destination de Dunkerque.

2^e classe, 5 fr.; 3^e classe, 4 fr. (Aller et retour compris).

On nous adresse la lettre suivante :

« Roubaix, le 23 juillet 1863.

Monsieur le Directeur.

« Votre journal du mercredi 22 contient une lettre d'un de vos abonnés qui a pu être un motif pour défendre les intérêts des riverains du Canal. Permettez quelques observations à un de vos plus anciens abonnés, qui voit parfois nos édiles d'assez près pour être renseigné sur les faits. Je suis d'autant mieux placé pour répondre à la lettre dont il s'agit que je n'ai aucun intérêt particulier dans la question des eaux du Canal ni dans celle des eaux de la Lys.

« Il est exact que l'eau du Canal coûte cinq centimes le mètre cube, soit un demi-centime l'hectolitre, pour les petits consommateurs pour les grands consommateurs. On m'assure aussi qu'il y aura sous peu un tarif d'abonnement.

« L'eau puisée au Canal, depuis que la ville en est propriétaire, sera payée par les industriels riverains à quatre centimes le mètre cube jusqu'au moment où les mêmes industriels pourront puiser aux tuyaux de la Lys qui seront posés sur les rives du Canal; ils rentreront alors dans le droit commun.

« Quand un tarif différentiel, a été voté par le conseil municipal, le prix moyen de l'eau de Lys était de 13 centimes le mètre cube, l'eau du Canal de 11 centimes. La différence de ces prix venait en compensation des frais faits pour puiser cette eau.

« Ce qu'on a fait alors, on le fait encore aujourd'hui pour les deux provenances; c'est une simple question d'équité.

« Votre abonné, Monsieur, s'agit-il de ne le sait pas, que les riverains du Canal doivent payer l'eau prise au Canal depuis que la ville en est propriétaire et qu'ils se sont d'ailleurs engagés envers la ville à payer l'eau au prix qui serait légalement fixé.

« Il est incontestable que la propriété communale appartient à tous et non à quelques-uns, comme semble le croire votre abonné.

« On doit donc s'estimer heureux de ne payer que 4 centimes ce qui, dans d'autres quartiers coûte 20, 25 et 30 centimes.

« Un industriel, calculateur par excellence, m'a affirmé (et je le crois) que l'abonnement pas avec les questions sérieuses) que l'eau prise dans son puits lui coûte plus de 30 centimes le mètre cube.

« Il évalue sa force vapeur par cheval et par année de 92 à 93 francs.

« Si ma mémoire est fidèle, on m'a assuré que l'administration municipale ne réclamait que fr. 80 par force de cheval et par année, aux riverains du Canal.

« Il est donc permis de se demander s'il y a lieu de réclamer contre le prix de 4 centimes quand on sait que les réclamants ont pour fr. 9.80 ce qui coûte à d'autres fr. 92 à 93.

« Je sais qu'on a contesté le prix de revient des eaux du Canal, on a même prétendu qu'elles ne coûtent à la ville qu'un centime et demi. J'ai là dans plusieurs rapports d'ingénieurs chargés des études sur la prise d'eau à l'Escaut que le

crédit industriel par la monétisation de la marchandise déposée. Il y a plus d'un demi-siècle qu'elle a reconnu ruineuse l'habitude des magasins particuliers, et que ses magasins généraux, ses docks avec leurs transits, sont entrés dans ses mœurs. A Londres seulement les marchandises vendues à l'aide des warrants s'élèvent annuellement à plus de deux milliards. Les warehouses à 3 ou 4 étages et aux proportions colossales qui alimentent de marchandises de toute sorte le commerce de détail des villes, ont presque l'importance de palais commerciaux. Les comptoirs de commission et de crédit industriel qui existent dans chaque village, dans chaque centre actif, n'ont plus besoin d'être créés ou stimulés; sous tous ces rapports, les Anglais restent nos maîtres. Nous ne faisons que les imiter sous une forme plus appropriée à nos habitudes, en rattachant à une exposition universelle et permanente, un comptoir central de commission se ramifiant dans de nombreuses succursales, une institution de *ducroire* ou assurances commerciale, ou mieux encore en mettant ce comptoir commercial en rapport avec les services de *magasins généraux* et de circulation de *warrants* qui, essayés séparément, ont tant de peine à pénétrer dans nos usages. Nous rachèterons probablement nos retards par une création d'ensemble plus parfaite, mieux entendue; mais persuadons-nous bien que nous ne tentons rien d'utopique et que nous n'avons droit qu'à un brevet d'importation et de perfectionnement.

En effet, nos premiers efforts pour l'établissement de magasins généraux ne remontent qu'au décret du 21 mars 1848,

qui prescrivait ces établissements à Paris et dans toutes les villes où le besoin s'en faisait sentir. Nos habitudes de réglementation, plus encore que nos préjugés, ont paralysé pendant dix ans l'action de ce décret. Des formalités superflues d'enregistrement, des doubles estimations, des demi-facultés de circulation ou de négociation du récépissé représentant la marchandise consignée, entraînaient des frais et des lenteurs qui devaient éloigner des magasins généraux ceux qu'on voulait attirer. Soixante de ces établissements furent créés cependant et rendirent d'importants services. Mais ce n'est que depuis 1858 qu'une législation plus intelligente a rendu faciles, praticables les négociations de warrants, et a autorisé les établissements publics à les recevoir comme effets de commerce, avec dispense des signatures exigées ordinairement.

Dans nos grands ports, le succès est consacré. Ainsi au Havre les Docks seuls prétaient, en 1860, sur warrants, 34,000,000 francs, et ils en prétaient 61,000,000 en 1861. Les Magasins généraux, dans le même port, étaient en 1861 pour plus de 174,000,000 fr. de warrants, sur lesquels on a prêté plus de 120 millions de francs. De sorte qu'en ajoutant ces résultats des Magasins généraux à ceux des Docks, on constate qu'au Havre, en 1861, on a emprunté plus de 200 millions de francs sur des marchandises évaluées 300 millions. A Marseille, les bienfaits des mêmes institutions confondent aussi leurs détracteurs. Les magasins généraux avec salles de ventes publiques, établis à Lyon, à Epinal, à Toulouse, quoique de création toute récente, ont également prouvé leur utilité. Nous avons sous les yeux les statuts de la compagnie

qui en crée de pareils à Amiens et les projets de cette fondation à Moulins. Tout cela prouve bien que le préjugé recule et se sent vaincu.

Cependant, qu'on ne se le dissimule pas, ce mouvement a encore besoin d'une impulsion décisive et générale pour triompher des dernières résistances. La Compagnie d'agences commerciales qui place son comptoir central dans le palais de l'Exposition universelle et permanente, doit avoir cette puissance d'impulsion. Elle laisse sagement à d'autres le soin de fonder des docks et des magasins généraux; mais, dans le propre intérêt de ses opérations, elle doit traiter avec ces institutions là où elles existent, et en provoquer, encourager, déterminer la création là où elles n'existent pas.

Les Agences succursales qu'elle établit dans les principales villes de France et de l'étranger et qui débiteront par de simples affaires de commission sur vue d'échantillons, auront bientôt à s'assurer de magasins généraux pour déposer les marchandises qui leur seront consignées et à solliciter du Comptoir central cette application du *ducroire* ou de l'assurance commerciale qui n'a pas encore pénétré dans nos mœurs. Le Bazar d'échantillons, le Comptoir de Commission et les Magasins généraux avec leurs Warrants, sont ainsi trois institutions distinctes mais inséparables, dont le succès est lié, réciproque et qui ne gagneront en vulgarisation, en facilité et en sûreté que par leur développement commun. Ces trois choses sont les conséquences inévitables du régime de libre échange dans lequel nous sommes entrés. Ce sont des armures que notre production doit absolument revêtir pour

soutenir à chances égales l'assaut du libre échange et de la concurrence universelle. Ces trois institutions sont destinées à s'étendre tôt ou tard, en se proportionnant à l'importance des localités, jusqu'aux bourgades, jusqu'aux communes, et à faire en petit pour les produits agricoles du simple cultivateur, ce que les docks font en grands pour les stocks du commerce maritime; ce que les bazars, les comptoirs et les magasins généraux font pour les besoins industriels des villes. Elles constitueront alors le véritable *crédit agricole, industriel ou mobilier de la France*.

Le résultat d'une telle combinaison de rouages commerciaux sera donc de mettre en rapport les producteurs et les acheteurs et de leur rendre le plus de services et de sécurités possibles, en leur occasionnant le moins possible de frais et de dérangements.

Voilà comment la double entreprise de l'Exposition universelle permanente et d'une vaste organisation d'agences commerciales a une grande importance économique et offre une sûreté exceptionnelle comme opération financière, sans cesse d'être une innovation.

Voilà aussi comment la liberté commerciale, qui a été si longtemps abusive, tend d'elle-même à corriger ses excès et à garantir la loyauté de ses transactions, sans cesser d'être la liberté.

FERDINAND GUILLON.

TRAVAIL DE JARDINIER DE NOTRE JOUR

CONCERT

Donné par les JEUNES AVEUGLES de Lille (Rue de Saint-Maurice), le dimanche 26 juillet 1863, à cinq heures. Ce concert aura lieu dans leur Institution, rue Saint-Gabriel, n° 45. Prix de la souscription 1 fr.; à la porte, 1 fr. 50 c.

PROGRAMME :

Première partie. — Ouverture de Nabuchodonosor (Verdi); 2. Fantaisie sur la Fanconnette, de Clapisson, pour le piano à quatre mains, exécutée par Charles Rogeaux et Louis Lefebvre (Rensud de Vilbac); 3. Air varié pour deux cornets à piston, exécuté par Henri Dahiez et Dieudonné Dubletz (Luigini); 4. L'Ange et l'Aveugle, romance chantée par Henri Decottignies (F. Lavaine); 5. Ouverture de Guillaume Tell, de Rossini, pour harmonium et piano, exécutée par Alfred Lerouge et Henri Dahiez (Ed. Moreaux); 6. Fantaisie pour harmonie militaire, sur des motifs du Pré-aux-Clercs, composée par Alfred Lerouge.

Deuxième partie. — 1. Ouverture de Martha (Flotow); 2. Fantaisie originale pour l'harmonium, exécutée par Alfred Lerouge (Lefebvre-Wely); 3. Air suisse varié, pour la clarinette, exécuté par Charles Rogeaux (Brepant); Air varié pour le cornet à piston, exécuté par H. Dahiez (Gattermann); 5. Couplets de reconnaissance, chantés par Henri Decottignies; 6. Pas redoublé composé par Alfred Lerouge.